

**RÈGLEMENT
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'AUTORISATION
D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION TEMPORAIRE
D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC**

APPEL À CANDIDATURE
pour l'installation et l'exploitation temporaire d'un espace bar
et petite restauration dans l'équipement de spectacle
« LA SALICORNE », route de l'Ilatte

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : LE 13/03/2026 à 12H



SOMMAIRE

1.- PERSONNE PUBLIQUE	3
1.1 - Nom et adresse de la personne publique	3
1.2. - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues.....	3
2.- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
4.- DÉLAIS ET DURÉE DE L'OPÉRATION	3
5. - DATE LIMITE DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET L'OFFRE.....	4
Date limite de réception des offres :	4
6.- CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
6.1. Dossier de consultation	4
6.1.1. Contenu du dossier de consultation transmis	Erreur ! Signet non défini.
6.1.2. Visite.....	4
6.2. Présentation des offres	4
6.3. Modalités de remise des plis.....	4
6.4. Jugement des offres	4

1.- PERSONNE PUBLIQUE

1.1 - Nom et adresse de la personne publique

Nom de l'organisme : Mairie de Saujon	Représentée par Monsieur le Maire M. PASCAL FERCHAUD
Adresse : 1 place Gaston Balande - B.P. 108	Code postal : 17 600
Ville : SAUJON	Pays (autre que la France) :
Téléphone : 05 46 02 80 07	
Adresse de courrier électronique : evenementiel@saujon.fr	www.saujon.fr

1.2. - Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement **par e-mail** à evenementiel@saujon.fr

2.- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est organisée en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation et d'exploitation temporaire d'un équipement public de type salle de spectacle, pour la partie bar et espace de convivialité intérieur et extérieur avec proposition de petite restauration. (Présence obligatoire sur les dates de spectacles programmées – voir annexe).

Cette attribution se fera à titre onéreux (cout locatif mensuel)

Une expérience dans le service de type bar et petite restauration est demandée.

Un travail en circuit court valorisant les produits du territoire est vivement souhaité (propositions de produits locaux : boissons soft, bières et vins, produits de dégustations et de bouche...etc.).

Des propositions d'aménagement de la décoration pour le bar en cohérence avec la fonction du site sont souhaitées. Le thème reste libre tout en restant en lien avec l'esprit de la salle de spectacle.

L'équipement nécessaire au service et à l'accueil des consommateurs pour le bar et l'espace de convivialité est à la charge du candidat.

La proposition d'ambiance décorative ou scénographique mise en place par le candidat pour la période d'exploitation ne devra pas intégrer de mobiliers publicitaires ou de communication publicitaire, elle restera mobile et démontable. Aucune modification structurelle des équipements existant dans la salle de spectacle ne sera autorisée.

3.- DÉLAIS ET DUREE DE L'OPÉRATION

La convention d'occupation sera consentie à compter du 01 avril 2026 au 31 décembre 2026.

Elle pourra être reconduite par tacite reconduction pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2027

Dans le cas contraire, la Ville préviendra le prestataire au moins un mois avant l'échéance.

Durant la période du 01/04/26 au 01/01/27, la saison d'exploitation obligatoire est fixée sur les dates d'évènements organisées par la Ville au sein de l'équipement.

L'occupant disposera d'une semaine avant le début de l'exploitation pour l'installation des lieux en prenant en compte les contraintes des évènements organisés dans l'équipement.

L'occupant disposera d'une semaine après la fin de l'exploitation pour démonter ses installations en prenant en compte les contraintes des évènements organisés dans l'équipement

Le bar et l'espace de convivialité seront ouverts pour exploitation et service aux dates définies par le calendrier des programmations transmis en annexe, à partir de 12h jusqu'à 00H30 au plus tard

4. - DATE LIMITE DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET L'OFFRE

Date limite de réception des offres : LE 13/03/2026 à 12 heures.

5.- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

5.1.1 *Dossier de consultation*

Le dossier remis aux candidats comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Plan du site d'implantation, photos

5.1.2. *Visite*

La visite est possible avec accompagnement de la part de la Ville, sur rendez-vous auprès du service Animation et Salicorne de la ville.

5.2. *Présentation des offres*

Les candidats remettront les documents suivants à l'appui de leur offre :

- Le règlement de consultation signé
- Une lettre de motivation faisant état de l'expérience du candidat dans le domaine du débit de boisson et de la petite restauration (CV, attestation etc...)
- Une note présentant :
 - Les dispositifs et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exploitation (Moyens techniques et humains affectés à l'exploitation de l'espace)
 - Une présentation du projet de mise en ambiance de l'espace bar (habillage et petite décoration) en lien avec la fonction du lieu.
 - La qualité du service précisant notamment la gamme des produits proposés : boissons et snacking (en favorisant, en priorité, les produits locaux).
 - La politique tarifaire
 - La prise en compte du développement durable
- L'avis de situation au répertoire SIRENE ou l'extrait Kbis ou tout moyen de preuve équivalent ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités envisagées ;

5.3. *Modalités de remise des plis et sélection d'un candidat*

Les offres seront transmises :

- Soit par mail aux adresses suivantes : evenementiel@saujon.fr
- Soit par courrier RAR ou remise contre récépissé à l'adresse de la Mairie de Saujon - service animation et Salicorne.

La ville informera les candidats à partir du 23 mars 2026. Une convention de mise à disposition de l'équipement à titre précaire pour la durée de la consultation sera proposée au candidat, à l'issue de l'analyse des offres qui définira le choix.

5.4. Jugement des offres

L'analyse des offres s'effectuera sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
Prestations et produits proposées sur les critères qualité et originalité, avec prise en compte de la logique de circuit court (Boissons et snacking). Grille de tarification	50 %
Projet d'ambiance pour le lieu, (décoration, jeux, mise en lumière du bar ambiance musicale .. Ect) proposées.	30 %
Moyens matériels et humains mis en place pour la gestion du bar	20 %
TOTAL	100 %

5.5. Convention ville – candidat retenu et négociations

Il est précisé que l'ensemble des dispositions proposée dans la convention pourra faire l'objet d'une négociation.

La ville de Saujon se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Pour les candidats non retenus, la ville transmettra par mail, sous quinze jours, le classement des candidatures.